

À retourner en 2 exemplaires accompagnés d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
Voir au verso les modalités pratiques pour compléter le dossier.

IMPRIME A RETOURNER AVANT LE 31 DECEMBRE 2021.

REPRÉSENTANT LÉGAL TUTEUR, FAMILLE D'ACCUEIL

À remplir obligatoirement

Nom : Prénom:
(en concordance avec le RIB)

Adresse:

Commune: Code postal :

Téléphone : Portable 1 :

ÉLÈVE BÉNÉFICIAIRE 2

Nom : Prénom :

.....

Sexe : Masculin Féminin

Date de naissance :

Nom de l'établissement scolaire :

↳ Classe :

↳ Option :

cachet et signature obligatoire du chef d'établissement

Distance du domicile à l'école :km Distance du domicile au point de ramassagekm

Garde alternée : Observation

.....

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE

Kilométrage : km Montant
de l'aide.....€

A Date :

Signature du représentant légal :

Ce formulaire d'inscription est en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016. Le responsable du traitement de ces données à caractère personnel est la Région Occitanie. Leur collecte et leur traitement informatique ont pour finalité l'instruction des demandes d'inscription au service de transport scolaire et la gestion du service mis en œuvre le cas échéant. Les données nécessaires à l'acheminement de l'élève sont susceptibles d'être communiquées, afin d'en permettre l'organisation et le contrôle, à l'établissement scolaire, le transporteur et l'organisateur final le cas échéant (autorité organisatrice de la mobilité, autorité organisatrice de second rang), et la commune de domicile. Pour prendre connaissance des informations relatives au traitement de vos données ainsi que de vos droits, veuillez consulter le lien suivant www.laregion.fr/RGPD-transport-scolaire

Une aide peut être accordée aux familles pour les dépenses engagées par celles-ci, à titre individuel, pour assurer la fréquentation scolaire de leurs enfants jusqu'en classe de Terminale.

IMPRIMÉ À RETOURNER AVANT LE 31 DECEMBRE 2021.

AUCUN DOSSIER NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ APRÈS CETTE DATE.

Maison de la Région - Service Régional des Mobilités de l'Aveyron

41-43 rue Bêteille - 12000 Rodez

Tel :  N° Vert 0 806 80 12 12

1 Conditions d'attribution :

- La distance du domicile à l'établissement scolaire doit être supérieure à 3 kms ;
- La distance du domicile au point de correspondance du circuit doit être supérieure à 1 km ;
- Le transport doit être quotidien (tous les jours scolaires) ;
- L'élève doit être ayant-droit ;
- S'il existe un service - régulier ou spécial - que pourrait utiliser l'élève, les parents ne peuvent pas prétendre à une allocation quotidienne.

2 Modalités de calcul :

- L'aide de base par famille est calculée sur un tarif kilométrique appliqué à la distance la plus courte entre le domicile et le point d'arrivée du transport, pour 1 aller et 1 retour par jour de scolarité, avec une mesure de plafonnement annuelle.
- L'allocation sera perçue par la famille à la fin de l'année scolaire en cours par virement sur son compte bancaire ou postal.

3 Dossier obligatoire à établir :

- Etablir un dossier par famille ;
si l'élève est en garde alternée, une deuxième demande est à établir par le deuxième parent.
- Chaque dossier doit comprendre :
 - ✓ une demande (en deux exemplaires originaux correspondant à l'année scolaire en cours), signée par les parents et par le chef d'établissement,
 - ✓ une photocopie de carte routière indiquant le domicile de la famille (1 exemplaire),
 - ✓ un relevé d'identité bancaire (1 exemplaire) en concordance avec le nom du représentant légal inscrit au recto du dossier.
- Tout dossier incomplet sera retourné au demandeur.